

Montréal, 12 mai 2015

Communiqué de presse

# Normes sur la distance entre un réservoir fixe de propane et un compteur : Hydro-Québec rend disponible les données relatives à son recensement

Près de 15 % des installations ont été vérifiées à ce jour

Hydro-Québec dévoile la progression de son recensement aux fins de la conformité avec les normes établissant la distance requise entre un réservoir fixe de propane et un compteur. Elle rend également ces données accessibles sur son site Web.

À ce jour, près de 15 % des installations ont été vérifiées et plus de 96 % des installations vérifiées seraient conformes ou ne comporteraient tout simplement pas de réservoir de propane.

La Régie du bâtiment du Québec (RBQ) considère que le compteur de nouvelle génération doit être situé à 3 mètres d'un réservoir fixe de propane. Des employés font actuellement la tournée des endroits où le compteur est à l'extérieur afin de s'assurer que la distance minimale est respectée. L'interruption à distance est tout à fait sécuritaire pour les clients dont le compteur est à l'intérieur, soit près d'un million de clients.

Hydro-Québec tient à rassurer sa clientèle : une seule des fonctionnalités du nouveau compteur est remise en question, soit l'interruption du service à distance. Bien que le risque ne soit pas confirmé, Hydro-Québec annule tout risque potentiel en rendant cette fonctionnalité inactive.

Hydro-Québec a fait un rappel auprès de tous ses installateurs pour qu'ils ne remplacent pas l'ancien compteur si l'installation ne respecte pas les normes en vigueur. Les fournisseurs gaziers ont aussi la responsabilité d'installer le réservoir de propane à une distance réglementaire lorsque cette installation se fait après que l'emplacement du compteur est connu.

Au cours des prochains jours, Hydro-Québec entreprendra des tests à l'IREQ en présence du Centre de recherche industriel du Québec (CRIQ) afin de caractériser le risque lié à l'utilisation de la fonction d'interruption du service à distance en cas de fuite de gaz. Une fois les tests terminés, elle tiendra des discussions avec la RBQ et l'Association québécoise du propane afin de déterminer les prochaines étapes et, au besoin, de modifier les normes en fonction des connaissances acquises.

Pour en savoir davantage, les clients peuvent visiter notre site Web [compteurs.hydroquebec.com/](http://compteurs.hydroquebec.com/) ou communiquer avec l'un de nos représentants au 1 877 234-6548, poste 8999.

RECENSEMENT DES COMPTEURS D'ÉLECTRICITÉ

## AVANCEMENT

Dernière mise à jour : 11 mai 2015

À ce jour, nous avons vérifié la conformité des installations de 14,61 % de nos clients.

### INSTALLATIONS CONFORMES

Aucun réservoir fixe de propane	258 185	85,91 %
Compteur à au moins 3 mètres d'un réservoir fixe de propane	9 279	3,09 %
Autres <sup>1</sup>	23 078	7,68 %
<b>Total</b>	<b>290 542</b>	<b>96,68 %</b>

### INSTALLATIONS NON CONFORMES

Compteur à moins de 3 mètres d'un réservoir fixe de propane	4 228	1,40 %
---	-------	--------

### INSTALLATIONS NON ACCESSIBLES

Compteur inaccessible au moment du recensement (ex. : clôture verrouillée)	5 763	1,92 %
--	-------	--------

<b>TOTAL</b>	<b>300 533</b>	<b>100 %</b>
--------------	----------------	--------------

<sup>1</sup>Le recensement a également porté sur 23 078 nouveaux compteurs pour lesquels l'information dans les dossiers d'Hydro-Québec ne permettait pas de déterminer l'emplacement avec exactitude. Le recensement effectué confirme que ces compteurs sont installés à l'intérieur. La norme de la RBQ ne s'applique donc pas dans leur cas.

Pour information :

Nathalie Vachon  
Affaires publiques et médias  
Hydro-Québec  
514 289-5005 / 1 844 289-5005